

Méthodologie – « Transitiomètre »

L'outil de calcul du "transitiomètre" a été développé par le cabinet Ecofys en collaboration avec les associations Réseau Action climat France et CLER, le Réseau pour la transition énergétique, qui ont apporté leurs connaissances des politiques françaises sur le climat et l'énergie.

La méthode utilisée dans l'outil permet d'évaluer jusqu'à quel point le projet de loi « relatif à la Transition énergétique pour la croissance verte » est conforme aux engagements de la France et du Président de la République dans différents secteurs.

Au total, neuf engagements ont été évalués. Ils couvrent tous les domaines liés aux enjeux climat-énergie, comme l'approvisionnement en énergie, l'industrie, le bâtiment et les transports. Ces engagements ont été officiellement annoncés par le Président de la République ou existent déjà dans des lois françaises (à l'exception de celui sur la lutte contre la précarité énergétique ou le consensus du débat national sur la transition énergétique a été repris). L'évaluation de ces 9 engagements est ensuite agrégée dans une évaluation globale.

Les neuf engagements sont regroupés et 3 catégories :

I. Le Cap (objectifs généraux)

1. François Hollande, le 20 septembre 2013 : *"Nous devons inscrire comme perspective de réduire de 50 % notre consommation d'énergie finale à l'horizon 2050."*
2. Loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement : *"La lutte contre le changement climatique est placée au premier rang des priorités. Dans cette perspective, est confirmé l'engagement pris par la France de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 en réduisant de 3 % par an, en moyenne (...)."*
3. Dans la synthèse du débat national sur la transition énergétique, l'enjeu n°3 prévoit de *"Rénover en priorité les logements des ménages en précarité - 330000 par an (130 000 dans le parc social déjà programmées et 200 000 logements privés) et mettre en place un bouclier énergétique global."*

II. Consommation d'énergie

1. Loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement : *"L'objectif est de réduire, dans le domaine des transports, les émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici à 2020, afin de les ramener à cette date au niveau qu'elles avaient atteint en 1990." ;*
2. Loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement : *"L'Etat se fixe comme objectif de réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici à 2020." ;*
3. La loi du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique stipule : *"Le premier axe de la politique énergétique est de maîtriser la demande d'énergie afin de porter le rythme annuel de baisse de l'intensité énergétique finale à 2 % dès 2015 et à 2,5 % d'ici à 2030."*

III. Production d'énergie

1. François Hollande, le 20 septembre 2013 : *“Vous connaissez l’engagement que j’ai pris : réduire à 50 % la part du nucléaire dans la production d’électricité à l’horizon 2025”* ;
2. François Hollande, le 20 septembre 2013 : *“Je propose donc de diminuer de 30% la consommation des énergies fossiles en 2030.”* ;
3. Loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l’environnement : La France *“s’engage à porter la part des énergies renouvelables à au moins 23 % de sa consommation d’énergie finale d’ici à 2020.”*.

Chaque engagement est associé à un certain nombre de mesures politiques ou financières (au total plus de 70 mesures).

Chaque mesure est évaluée selon sa présence et son niveau de prise en compte dans le projet de loi avec une note allant de 0 à 4 (0 = aucune prise en compte dans la loi ; 4 = pleinement prise en compte). Chaque note inclut une description qui permet de connaître les conditions nécessaires pour attribuer la note indiquée.

Afin d’affiner les résultats, il est possible de pondérer le degré d’importance de chaque mesure. de 0 à 100%, ceci afin de faire varier le degré d’importance des mesures A L’INTÉRIEUR d’un engagement.

Suite à l’évaluation de la présence et pertinence des mesures pour chacun des 9 engagements, l’outil donne une évaluation par engagement et une évaluation globale (de 0 à 100%).

Transitio mètre

